



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16433-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.972

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA - AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LES LOTS N ° 1 ET 15 DE LA COPROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, 22 RUE BOULEGON.

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESEA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, M. Robert FOUQUET, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA - AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LES LOTS N ° 1 ET 15 DE LA COPROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, 22 RUE BOULEGON. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La “ SEMEPA ” a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession des lots de Copropriété dans l'ensemble Immobilier situé aux 20, 22 Rue Boulegon.

LES LOTS N° 1 ET N° 15 DE L'IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ
20, 22 RUE BOULEGON (AT N°144) :

La présente cession concerne 2 lots de copropriété dans un immeuble situé à Aix en Provence 20,22 rue Boulegon, élevé de 3 étages sur rez de chaussée et caves et d'un quatrième étage en retrait.

Le lot n° 1 consiste en une cave en sous sol et le lot n°15 consiste en un appartement de type 2 d'une surface Carrez de 28,86 m² situé au 2^{ème} étage composé d'une cuisine, 2 chambres, une douche, un placard, ainsi que le droit au WC commun situé sur le palier du 2^{ème} étage.

Les lots sont vendus loués selon un bail d'habitation en date du 29 novembre 1996 moyennant un loyer “ Social ”.

Le projet de l'association “ Un Toit ” acquéreur des lots prévoit la réhabilitation totale du logement dans le respect des textes sur la décence et la salubrité.

Cette cession a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 24 juin 2011.

Adresse et Numéro lot de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
20, 22 Rue Boulegon			Association " Un Toit " agréée par arrêté du Ministre du Logement le 2 mai 2011 pour la maîtrise d'ouvrage de logements d'insertion dont le siège social est à Aix-en-Provence, 5ter, Bd Docteur Schweitzer représentée par son Président M. Jean-Pierre GASTAUD.	60 000,00 €
Lot n° 1	Sous sol	cave		
Lot n° 15	2 ^{ème} étage	Logement T2 d'une surface Carrez de 28,86 m ²		

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AGREER** l'acquéreur et les conditions de cession des lots de copropriété n° 1 et 15, à l'association " Un Toit " de l'immeuble situé aux 20, 22 Rue Boulegon, tel que présentés dans l'exposé qui précède.

**2011.972 - OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE - CONVENTION
PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA - AGRÉMENT
D'ACQUÉREUR POUR LES LOTS N ° 1 ET 15 DE LA COPROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE
SITUÉ AU 20, 22 RUE BOULEGON.**

Présents et représentés	: 46
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**